

13^e Rassemblement Renault Sport et Alpine



RÈGLEMENT

Article 1 : - Généralités

L'association AIX AUTO SPORT organise les 7 et 8 juin 2025 son 13^e Rassemblement automobile ouvert exclusivement aux voitures sportives Renault Sport et Alpine. Il s'agit d'une promenade à caractère touristique sur les routes du département de la Savoie.

Article 2 : - Description de la manifestation

Les voitures acceptées seront seulement des voitures sportives des marques Renault Sport et Alpine. Pour les voitures « modernes », les modèles des gammes GT, GT-Line et RS-Line ne seront pas autorisés.

Cette manifestation se déroulera sur route ouverte dans le respect du Code de la route, des agents de l'État ou de la Force publique, des arrêtés municipaux des villes et des localités traversées ainsi que des articles du présent règlement.

L'âge du passager présent à l'avant du véhicule ne pourra être inférieur à 12 ans.

Ce rassemblement automobile est une balade à caractère touristique qui se déroule en périphérie de la ville d'Aix-les-Bains. Les concurrents seront informés du parcours sous la forme d'un carnet d'itinéraire (appelé aussi « road book »).

Durant les deux jours de la manifestation, les voitures de chaque équipage seront stationnées en début et en fin d'étape au sein d'un parc de regroupement, situé sur l'Esplanade du lac à Aix-les-Bains.

Article 3 : - Inscriptions

Les fiches d'inscription au 13^e Rassemblement Renault Sport et Alpine devront être retournées à l'adresse suivante :

Association AIX AUTO SPORT

M. Eric LEROY

891, Boulevard Lepic

73100 AIX-LES-BAINS

—

Tél : 06.21.49.92.94 / Mail : contact@aixautosport.fr

L'organisation a souhaité que la participation à ce rassemblement soit limitée à 170 équipages, qui devront obligatoirement s'engager pour les deux jours.

Une liste d'attente sera constituée si besoin au-delà des équipages inscrits de sorte à pallier à d'éventuels désistements.

L'organisation se réservant le droit de refuser la participation à tout propriétaire de véhicule ne correspondant pas à l'esprit Renault Sport ou Alpine, il est fortement recommandé à tous d'envoyer une photo de votre véhicule susceptible de prendre part au rassemblement lors de l'inscription. Par ailleurs, aucun changement de véhicule ne sera toléré au cours de la manifestation.

Article 4 : - Sélection des candidatures

Conscients de ne pouvoir retenir toutes les candidatures, l'organisation se réserve le droit de ne pas retenir certaines inscriptions et mettra toute sa passion en vue de réunir le plateau le plus varié et le plus éclectique possible.

En effet, désireux de redonner à notre rassemblement le caractère historique des premières éditions, nous souhaitons faciliter la participation des Alpine et sportives Renault les plus anciennes.

En 2025, outre la prise en considération de la chronologie de réception des candidatures, nous prioriserons les Alpine de première génération, produites de 1955 à 1995 jusqu'à la fin de l'A610. Côté Renault, nous souhaitons accueillir davantage de R8, R12, R5, R17 et celles des années "Vive le sport".

L'organisation étudie la possibilité pour ces doyennes plus fatigantes à conduire, de soulager mécaniques et équipages grâce à des raccourcis facultatifs tout en profitant au mieux des paysages.

Nous comptons également sur vous pour inciter vos amis collectionneurs à s'inscrire afin que leurs merveilles régaler les oreilles et illuminent les yeux du public.

En 2025, nous célébrons plusieurs anniversaires à commencer par celui de la R5 GT Turbo, mais aussi ceux des Alpine V6 GT et V6 Turbo qui fêtent leurs 40 ans. En Savoie, terre de rallyes et d'exploits mémorables, les R5 Turbo et Turbo 2 reçoivent depuis toujours un accueil à la hauteur de l'émotion qu'elles déclenchent depuis 45 ans. Elles sont elles aussi plus que jamais les bienvenues !

Nous veillerons néanmoins à ce que la 13^e édition de notre rassemblement soit encore et toujours le rendez-vous des plus modernes Twingo, Clio et Mégane RS et des fabuleuses nouvelles Alpine A110.

Enfin, pour satisfaire le plus grand nombre, nous sommes très attachés au succès de l'exposition statique, soucieux de la faire perdurer et de l'améliorer, celle-ci donnant du relief à l'événement et apportant beaucoup de plaisir aux nombreux passionnés nous rendant visite.

Article 5 : - Droits d'engagement

Pour les deux jours de la manifestation, le samedi 7 juin et le dimanche 8 juin 2025, les droits d'engagement sont fixés à 180 € pour un équipage de 2 personnes. Ces droits comprennent : l'encadrement, les repas du samedi midi, du samedi soir et du dimanche midi, la plaque du rassemblement et un souvenir.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement des droits d'engagement par chèque à l'ordre d' "AIX AUTO SPORT".

En cas de forfait dûment déclaré, impérativement par écrit avant la date du 26 mai (courrier postal ou mail), pour cause d'accident, de panne mécanique, de vol de la voiture ou de problème familial majeur (sur présentation de justificatifs) le montant des droits d'engagement versés sera restitué diminué de 60 euros.

Article 6 : - Hébergement

Les droits d'engagement à notre manifestation n'incluent pas l'hébergement.

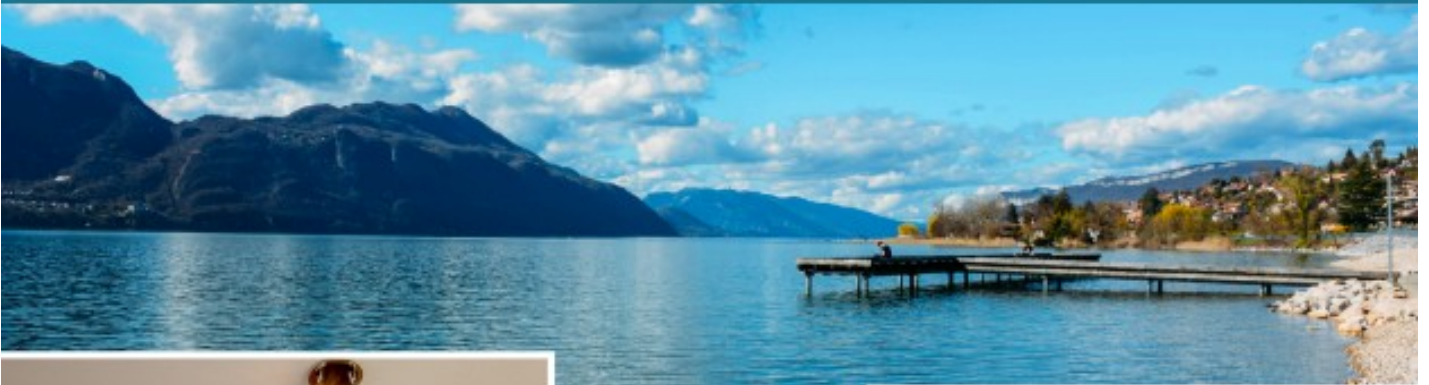
Vous pouvez néanmoins consulter le site de l'Office de tourisme intercommunal Aix-les-Bains Riviera des Alpes pour trouver facilement un logement approprié à vos besoins :

➤ www.aixlesbains-rivieradesalpes.com/ou-dormir

De plus, notre association a établi un partenariat avec 3 hôtels aixois dont vous pourrez découvrir les descriptions dans les pages qui suivent.

NOS HÔTELS PARTENAIRES

ResidHotel®



Réservez sur
www.residhotel.com

avec le code

CAMP-ALPINE

& bénéficiez de **15% de remise** sur
tout votre séjour*



*Valable du 06/06 au 09/06 sur tous les appartements, selon disponibilité



Hometimes Hotel Aix-Les-Bains Azurée
159 Avenue du Petit Port - 73100 Aix-Les-Bains
04.79.34.87.55 - azurea@hometimeshotel.com

Suivez nous !



residhotel.com

HÔTEL BEAU RIVAGE **



**Idéalement situé sur le Grand Port « Les pieds dans l'eau »
12 chambres (double, triple ou familiale)**

Réservations uniquement en ligne sur notre site internet :

www.beaurivagehotel.fr

Renseignements : [04 79 63 41 00](tel:0479634100) / beaurivageaix@gmail.com



**2 adresses pour vous
restaurer :**

BRASSERIE LE SKIFF

- Spécialités locales et fruits de mer
- Produits frais et du terroir
- Sans réservation

Tél : [04 79 63 41 00](tel:0479634100)

CRÊPERIE DU PORT

**Une escale bretonne entre lac
et montagne**

Tél : [04 79 63 47 31](tel:0479634731)

HOTEL ★★★ NOUVELLE GENERATION

Campanile

HOTEL RESTAURANT



Idéalement situé dans un cadre naturel et reposant, en bordure du Golf d'Aix-les-Bains et à quelques minutes du centre ville, l'hôtel-restaurant Campanile d'Aix les Bains a été rénové « Campanile Nature » en 2024.

Pour vos événements sportifs, offrez-vous une expérience ressourçante et gourmande à quelques minutes du Lac du Bourget.



SERVICES

- 59 Chambres
- Wifi gratuit et illimité



CHAMBRES TOUT CONFORT

- Chambres (double/twin, triple)
- Plateau de courtoisie inclus, thé, café, infusions
- TV écran plat et bureau



PETIT- DEJEUNER

12,90€ : buffet à volonté (viennoiseries, baguette, charcuterie et fromages, fruits frais, laitages...)

NOTRE OFFRE SPÉCIALE

« 13^e Rassemblement Alpine »

10% de réduction sur nos chambres

- **Votre chambre simple ou double**

- **Petit-déjeuner buffet à 12,90€**

ATTENTION

Pensez à réserver avant le 30/04/2025 pour profiter du tarif préférentiel mais uniquement au contact suivant.

CONTACT

- aixlesbains@campanile.fr
- Tel : +33 4 79 61 30 66
- aix-les-bains.campanile.com

Tarifs en vigueur en 2024
Sous réserve de disponibilités

Article 7 : - Vérifications administratives et techniques

Les vérifications se dérouleront le samedi 7 juin 2025 de 8h à 11h30 au plus tard.

Les vérifications administratives permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription.

Le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs les documents ci-dessous :

- son permis de conduire (et de son navigateur, si celui-ci est amené à conduire) ;
- l'autorisation du propriétaire du véhicule (si le conducteur n'est pas le propriétaire) ;
- la Carte Grise ;
- un contrôle technique en cours de validité.

Afin d'optimiser la durée de ces vérifications administratives, il vous est demandé de **joindre IMPÉRATIVEMENT s'il vous plaît les copies de vos documents dès l'envoi postal de votre dossier d'inscription.**

Des vérifications techniques portant sur les points de sécurité suivants seront également effectuées :

- vérification de l'éclairage et des pneumatiques ;
- présence du triangle et gilet de sécurité.

Article 8 : - Publicités / Plaques

L'organisation fournira à chaque équipage une plaque identifiant la manifestation. Elle devra être apposée visiblement à l'avant du véhicule, sans cacher même partiellement la plaque d'immatriculation.

Le comité d'organisation se réserve le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les angles du pare-brise avant comprenant un numéro de départ. Ces publicités seront donc obligatoires.

Les participants peuvent apposer toutes publicités sur leur voiture sans pour autant que celles-ci :

- ne soient de caractères injurieux ou politique ou ne soient contraires aux dispositions légales en vigueur ;
- n'empiètent sur les endroits réservés à la publicité des organisateurs ;
- ne gênent la visibilité de l'équipage à travers les vitres.

Article 9 : - Déroulement de la manifestation

Ce rassemblement propose deux circuits différents (d'environ 110 km chacun) que les concurrents découvriront en alternance durant le week-end puisque deux groupes de 85 équipages seront créés :

- Circuit « Col des Prés »
- Circuit « Lac d'Aiguebelette »

Les concurrents rejoindront un parc de regroupement situé sur l'Esplanade du lac d'Aix-les-Bains au début et à la fin de chaque étape.

En aucun cas, cette balade ne donnera lieu à un classement basé sur une notion de vitesse, de moyenne imposée ou de chronométrage.

Les départs seront donnés de manière échelonnée et les participants devront circuler dans le respect du Code de la route et sans entrave à la circulation routière.

Article 10 : - Assistance

Une assistance sera présente au parc de regroupement, chaque participant disposera d'un numéro de téléphone lui permettant de joindre à tout moment de la manifestation, la permanence des organisateurs.

Les numéros de téléphone seront dans le carnet d'itinéraire. En revanche dans le cas où un équipage serait en panne, ce dernier devra mettre en valeur de manière claire et précise aux autres concurrents, son triangle et gilet de sécurité ou bien ses feux de détresse, si son véhicule présente un danger pour les autres automobilistes.

Article 11 : - Assurances

Le comité d'organisation AIX AUTO SPORT a souscrit une police d'assurance appelée responsabilité civile générale.

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant endommager son véhicule ou causés à autrui.

De plus, lors de l'exposition au sein du parc de regroupement, les équipages seront responsables de leur voiture.

L'organisation décline toute responsabilité.

Article 12 : - Acceptation

Du fait de son engagement, chaque participant accepte d'adhérer aux articles du présent règlement et de se conformer aux décisions du comité d'organisation.

AIX AUTO SPORT se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de ce rassemblement ainsi que de l'annuler partiellement si les conditions météorologiques l'exigent mais également par décisions municipales ou préfectorales.

Article 13 : - Traitement des données

Aucune donnée saisie n'est revendue. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de rectification des informations qui vous concernent.

Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel pour motif légitime. Pour exercer les droits mentionnés ci-dessus, vous devez adresser un e-mail accompagné de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature, à l'adresse e-mail suivante : contact@aixautosport.fr

Article 14 : - Exclusion

Durant la manifestation, l'organisation se donne le droit d'exclure tout équipage qui manifesterait l'un des comportements ci-dessous :

- conduite dangereuse, manœuvre déloyale ou incorrecte ;
- comportement inamical envers les organisateurs, partenaires ou public ;
- non respect de la signalisation et du Code de la route ;
- conduite sous l'emprise de l'alcool.

Article 15 : - Réclamation

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera prise en compte.